

Annexe 2 : Le label *Le musée sort de ses murs*

Le label *Le musée sort de ses murs* concerne les projets organisés dans des lieux publics distincts de l'espace muséal : gares, mairies, écoles, maisons de quartier, foyers ruraux, lieux associatifs, magasins, maisons de retraite, hôpitaux, maisons d'arrêt, etc. manifestant un objectif clair de démocratisation de la culture et allant au-delà de la simple exposition délocalisée.

Sont particulièrement valorisés :

- les projets destinés aux jeunes, aux publics du champ social et, plus largement, aux populations éloignées des musées ;
- les projets originaux par les actions de médiation envisagées ;
- les projets utilisant les nouvelles technologies ;
- les projets adoptant une approche ludique ou désacralisée du musée et des collections ;
- les projets susceptibles de laisser une empreinte durable et d'amener les publics touchés à venir au musée par eux-mêmes ;
- les projets associant des partenaires d'horizons divers ;
- les projets facilement transposables par d'autres musées ailleurs sur le territoire.

Il s'inscrit dans le plan *Culture près de chez vous* porté par la Ministre visant à faire découvrir à nos concitoyens la richesse de leurs musées et les encourager à y venir par eux-mêmes.

Le label *Le musée sort de ses murs* est assorti d'un budget destiné à encourager les projets nouveaux les plus ambitieux. Le label pourra toutefois être accordé sans financement notamment pour reconnaître la qualité de projets déjà existants et qui parviennent à se financer sans la participation du ministère de la Culture.

Pour les projets qui seront financés en 2019, une attention particulière sera portée à leur capacité à s'inscrire dans la durée, y compris sans le financement du ministère de la Culture pour les années suivantes.

Date limite de réception des dossiers en DRAC	13 juillet 2018
Transmission DGP / SMF assortis de l'avis circonstancié de la DRAC	10 septembre 2018
Comité de sélection	Mi-octobre 2018
Annonce des lauréats	Mi-décembre 2018 (prévisionnel)
Personne à contacter	Maëva ABILLARD, Conservateur du patrimoine au bureau des réseaux territoriaux – DGP / SMF / Sous- direction de la politique des musées / 01 40 15 34 83 / maeva.abillard@culture.gouv.fr